

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL	
Nombre de membres En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 9	L'AN DEUX MIL VINGT-SIX Le JEUDI 12 FEVRIER à 18H30	
	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : M. Michel LOMMIS Étaient présents : M. LOMMIS, Mme SADO, M. LASKRI, Mme REMION, Mme GUILLEMIN-LANNE, Mme MICHEL, M. JOUIN. Absents excusés : M. PEREZ donne pouvoir à : Mme S. GUILLEMIN-LANNE, M. VALTON donne pouvoir à : Mme P. SADO M. JM THIRANT – Mme A. GOUSSON	
Date de convocation : 05/02/2026		
Date d'affichage : 05/02/2026		
	Secrétaire de séance : Nadia MICHEL	

La séance est ouverte à 18h35

Madame Nadia MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire excuse les absences suivantes ;

- Mr PEREZ qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GUILLEMIN-LANNE,
- Mr VALTON qui a donné pouvoir à Mme Patricia SADO,
- Mr Jean-Michel THIRANT
- Mme Adeline GOUSSON.

et signale la présence de Pascale MASSICOT, secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 Décembre 2025 ;
2. Décisions prises par le Maire ;
3. Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 ;
4. Affectation des résultats ;
5. Apposition d'une plaque commémorative en hommage à F. Baulé
6. Urbanisme ;
7. Communauté de Communes Cœur d'Yvelines ;
8. Conseil départemental ;
9. Syndicats intercommunaux ;
10. Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;
11. Informations diverses.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Décisions	N°	Objet	Date
Arrêté temporaire	2025/38	Arrêté de circulation	11/12/2025
Arrêté temporaire	2025/39	Travaux de raccordement d'un collectif Enedis	11/12/2025

Décision	2026-001-01	Fongibilité des crédits Chapitre 014 : +3 000 Chapitre 011 : – 3 000 (Dilico)	14/01/2026
----------	-------------	---	------------

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 20250410-10 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de faire face à des dépenses relatives aux frais de fonctionnement ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Objet / libellé	Section	Montant dépenses	Chapitre	Article
Charges à caractère général -	Fonctionnement	- 3 000,00 €	011	615231
Atténuation de produits -	Fonctionnement	+ 3 000,00 €	014	709218

Le montant des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2025 n'est pas modifié et s'élève à la somme de 888 158,71 €.

3- OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Délibération 20260212-01

Le compte financier unique (CFU), fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliore la qualité des comptes et simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

M. le Maire étant sorti de la salle, Mme SADOc présente le CFU 2025 de la commune :

- En section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : - 432 077.45 €

Recettes de fonctionnement : + 518 920.41 €

Résultat de l'exercice : + 86 842.96 €

Report en fonctionnement n-1 + 435 930.21 €

Soit un résultat à fin 2025 de + 522 773.17 €

- En section d'investissement :		
Dépenses d'investissement :	- 662 090.59 €	
Recettes d'investissement :	+ 719 881.23 €	
Résultat de l'exercice :		+ 57 790.64 €
Report en investissement n-1	- 205 718.84 €	
Soit un résultat à fin 2025 de	- 147 928.20 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 - APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Mareil-le-Guyon. Ce compte, visé et certifié conforme par le comptable et l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Article 2 - DONNE pouvoir au Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4- OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 *Délibération 20260212-02*

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le Compte Financier Unique 2025 a été adopté par délibération 20260212-01 du 12 février 2026.

Ce CFU de la commune fait apparaître les résultats suivants :

-	Section de Fonctionnement	Excédent de clôture	+ 522 773.17 €
-	Section d'Investissement	Déficit de clôture	- 147 928.20 €

Montant des Restes à réaliser en investissement de 2025 :

Dépenses :	37 108.30 €
Recettes :	42 684.00 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter :

En section d'Investissement à l'article 1068 :
+ 37 108.30 € - 42 684.00 € + 147 928.20 € = **142 352.50 €**

En section de Fonctionnement à l'article 002
+ 522 773.17 € - 142 352.50 € = **380 420,67 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 - DÉCIDE d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

5- OBJET : APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE EN HOMMAGE A FREDERIQUE BAULÉ (1914-1976)

Délibération 20260212-03

Femme hors norme pour son époque, Frédérique Baulé a régné sur les nuits parisiennes à la fin des Années Folles et de l'immédiat après-guerre, aimée par Marlène Dietrich entre autres, elle s'est installée à Mareil-le-Guyon durant l'hiver 1969 / 1970, y est décédée le 13 février 1976 ; elle est inhumée au cimetière de Mareil-le-Guyon.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de son décès, le Maire propose de lui rendre hommage en lui apposant une plaque commémorative à l'entrée du cimetière.

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Est approuvée la proposition de Monsieur le Maire tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Frédérique Baulé.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Née en 1914, enfant d'un milieu modeste, affranchie de toute convention, elle navigue parmi les icônes et célébrités du XXème siècle. Libre et fantasque, menant une vie de bohème et assumant sa liberté d'aimer les femmes, elle choisit finalement la quiétude de Mareil-le-Guyon pour s'éteindre en 1976 auprès de sa dernière compagne Miki, loin du tumulte médiatique ».

Article 3 : La dépense correspondante s'élève à 243.00 €, imputation au budget 2026.

Urbanisme

- Présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits du 09 décembre 2025 au 07 février 2026. (Voir partie intégrante du procès-verbal du 12 février 2026).
- Chemin du Gasouin, création d'une liaison douce : bornage amiable du chemin réalisé le 16 décembre dernier, signatures des propriétaires riverains en cours, mission donnée au géomètre-expert de procéder à un relevé topographique.

Travaux

- Eglise, dépose du Maître-autel prévue début mars.

Communauté de communes Cœur d'Yvelines (CCCY)

- **Conseil communautaire du 11 février** : rapport de la CLECT, rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, débat d'orientations budgétaires 2026, remboursement du prêt n°2648179, souscrit par le SIEED, entre la CCCY et la CCPh, approbation du PCAET, fonds de concours général et transition énergétique, fonds de concours vidéo protection.

A propos de la CLECT : La CCCY prend en charge les contributions communales pour les compétences ex-SIVOM (dont la dette), Gemapi, assistance juridique, delta contribution SDIS figée à 2017, FPIC (en 2025).

L'attribution de compensation 2026 pour Mareil-le-Guyon s'élève à 77 129€.

Conseil départemental

- **Courriel du 22 janvier 2026** : en matière de voirie, les compétences auparavant exercées par l'Etablissement Public Interdépartemental 78/92 (EPI 78/92), ont été transférées à Seine et Yvelines Voirie qui agit sur les routes départementales depuis le 1er janvier 2025.

Au-delà de cette mission, Seine et Yvelines Voirie porte l'ambition d'une politique de soutien auprès des communes et de leurs groupements en leur permettant d'adhérer et ainsi de bénéficier de ses expertises et ses moyens.

Seine et Yvelines Voirie annonce la mise en place d'un catalogue de prestations à disposition des communes à partir du 1er janvier 2026.

Syndicats intercommunaux.

- **SIVOS-MBT (Ecole maternelle),**
 - Un exercice de mise à l'abri (PPMS risques majeurs) a été déclenché par les chargés de mission risques majeurs du département le 9 janvier 2026.
 - Conseil d'école du 17 février 2026, ordre du jour : rentrée scolaire 2026/2027, organisation de l'école, sécurité, OCCE, réponses aux questions des parents envoyées en amont.
- **SIARNC, Comité syndical du 18 décembre 2025** : autorisations spéciales d'absences, débat d'orientation budgétaire, ouverture des crédits d'investissement 2026 des budgets du SIARNC, propositions de tarifs 2026, point divers : présentation de l'outil de pilotage optimisé par intelligence artificielle expérimenté sur des stations d'épuration du SIARNC.
- **SIARNC, Comité syndical du 12 février 2026** : comptes financiers uniques 2025 (assainissement collectif et assainissement non collectif), affectation des résultats ((assainissement collectif et assainissement non collectif), budget primitif 2026 assainissement collectif, budget primitif 2026 assainissement non collectif, points divers.
- **SIRYAE, Comité syndical du 10 février 2026** : début d'orientations budgétaires 2026, programme de travaux 2026, intégration du prêt n° 00000301920 dans les comptes du Syndicat suite à l'adhésion de la commune de Septeuil, amortissement des immobilisations au 1^{er} janvier 2026, mesures d'économie d'eau dites « démarche sobriété », compte rendu des travaux en cours (Safege + Saur).
 - Télérélevage des compteurs d'eau : pour mémoire, cette opération ne dépend pas des services communaux mais UNIQUEMENT des services de la SAUR. Suite aux premières interventions réalisées en janvier, il est vivement conseillé aux abonnés d'être présents à côté du technicien durant toute la durée de l'intervention et de prendre une photo du compteur afin d'éviter tout litige. Veuillez à contacter directement SAUR pour toute difficulté, y compris lors de la prise de rendez-vous. La commune a toutefois remonté à la SAUR l'incohérence des horaires du standard téléphonique et des opérations de changement de compteurs.
- **SILY, Comité syndical du 02 février** : débat d'orientations budgétaires, compte de gestion 2025, compte administratif 2025, affectation du résultat de l'exercice 2025. Pas le quorum, report ce CS au 09 février.

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC)

- **Comité syndical du 16 décembre 2025** : approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 mars 2024, modification des statuts : article 5 – charte du parc-, arrêt du projet de renouvellement de classement du PNRHVC : présentation et adoption du projet de charte 2026-2041.
A propos de l'adoption du projet de charte 2026-2041 :

« Les équipes du Parc ont présenté les grandes nouveautés de cette révision.

Cette étape charnière permet au Parc d'aborder la seconde phase du processus de révision. La charte arrêtée sera transmise à la Présidente de la Région Île-de-France, puis au Préfet de Région, pour une instruction par les services de l'État. Le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France seront également saisis.

Ils procéderont à une visite du territoire avant l'audition du Parc en commission par le CNPN.

L'arrêt de la charte 2026-2041 est aussi une étape majeure pour l'avenir du territoire. Elle résulte notamment de l'engagement collectif du territoire pour la protection et la préservation de notre patrimoine naturel, culturel et paysager, et un développement durable, équilibré et responsable. »

- **Comité syndical du 22 janvier 2026** : approbation du procès-verbal du comité syndical du 18 novembre 2025, actualisation des membres du Comité syndical, recrutement d'un vacataire, débat d'orientation budgétaire et approbation du rapport d'orientation budgétaire, convention de partenariat de la Base trail Yvelines en Vallée de Chevreuse, attribution d'aides aux projets éducatifs, approbation du Contrat de Territoire 2026-2030 Eau et Climat sur le bassin versant de l'Yvette, 13 délibérations relatives à *attribution d'une aide pour....*

Informations diverses

- **Commission de contrôle des listes électorales** : la commission se réunira en mairie le jeudi 19 février dans le cadre des élections municipales ;
- **Population totale de Mareil-le-Guyon** au 1^{er} janvier 2026 : 429 habitants
- **Calendrier 1^{er} trimestre 2026** :
 - jeudi 05 mars à 18h30, conseil municipal, budget primitif 2026 ;
 - dimanche 15 mars de 8h à 20h, scrutin « renouvellement des conseillers municipaux ».

Tour de table

Nadia MICHEL

- **Vivre à Mareil-le-Guyon (VMLG)** : soirée crêpes et jeux le vendredi 13 février à partir de 20h à la Maison du Village, ouvert à tous, petits et grands.

L'ordre du jour étant épuisé et les Conseillers municipaux n'ayant rien à rajouter, la séance est levée à 19h56.

Le secrétaire de séance
Nadia MICHEL



Le Maire
Michel LOMMIS




Dossier	Année	Adresse travaux	Parcelle	Catégorie	Type	Nature Travaux	Date dépôt	Date Décision	Décision
CU 78366 24 Y0003	2024	3 route de Chevreuse	ZC207	CU	Cub	Projet Division	24/05/2024	12/07/2024	Sursis à Statuer
DP 78366 24 Y0012	2024	4 Grande Rue	ZD66	DP	DPLT	Division en vue de construire	29/10/2024	19/11/2024	Sursis à Statuer
PC 78366 25 Y0007	2025	54 Gde Rue - Lot A	A354,A413	PC	PC	Nouvelle construction	19/12/2025	21/01/2026	Accord avec prescriptions
PC 78366 25 Y0008	2025	54 Gde Rue - Lot B	A413,A260	PC	PC	Nouvelle construction	19/12/2025	15/01/2026	Accord avec prescriptions
PC 78366 25 Y0009	2025	54 Gde Rue - Lot C	A413,A260	PC	PC	Nouvelle construction	16/12/2025	06/01/2026	Accord avec prescriptions
DP 78366 25 Y0015	2025	3 rue du Bout de l'Eau	A122	DP	DPA	Modification Garage	10/12/2025	06/01/2026	non opposition avec prescriptions
DP 78366 25 Y0016	2025	6 Impasse des Regains	A219	DP	DPC	Remplacement d'une fenêtre de toit.	15/01/2026	21/01/2026	non opposition avec prescriptions
PC 78366 25 Y0010	2025	1 Rue de l'Hirondelle	A393	PC	PC	Transformation Grange/Logement	12/12/2025	02/02/2026	Accord avec prescriptions
PC 78366 17 Y0017M02	2026	1 bis route de chevreuse	ZC259	PC	PCMI	Modification permis	incomplet le 02/02/2026		
CU 78366 26 Y0002	2026	4 Place du Château	B316, B329, B308, B314, B310, B311, B312	CUa	CUa	Demande Info	21/01/2026	02/02/2026	Traité
DP 78366 26 Y0001	2026	1 Place du Château	A401	DP	DPA	Création passage sur rue pour local poubelle	03/02/2026		

Adresse du bien	Parcelle	Nature DIA	Date de dépôt	Décision	Date décision
1 impasse des jardins	A54,A62,A64	Echange	15/12/2025	pas de préemption	22/12/2025
2 rue de la mairie	A140,A141	Vente	22/12/2025	pas de préemption	22/12/2025

